



Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)*
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2014
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	16/05/2013 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

265113-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE-1

Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)

XXXXXX-IC-1-200X-1-XX-ERASMUS-EUC-1

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* COM(2011) 788 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0788:FIN:EN:PDF>)

A.1. Profil de l'établissement

PIC (si disponible, voir le guide des candidats)	0
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	INSTITUT SUPÉRIEUR DES ARTS DE TOULOUSE
Traduction de cette dénomination en anglais	INSTITUT SUPERIOR OF ARTS OF TOULOUSE
Acronyme	ISDAT
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2014
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	5 QUAI DE LA DAURADE
Pays	France
Région	MIDI-PYRENEES
Code postal	31000
Ville	TOULOUSE
Site Internet	http://www.isdat.eu

A.2. Représentant Légal

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	YVES
Nom de famille	ROBERT
Fonction	DIRECTEUR
Courriel	YVES.ROBERT@ISDAT.FR
Téléphone (code pays inclus)	00 33 5 31 47 12 13
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	5 QUAI DE LA DAURADE
Pays	FR, France
Code postal	31000
Ville	TOULOUSE

A.3. Coordinateur

Civilité	MADAME
Genre	Féminin
Prénom	PILAR

Nom de famille	VARGAS
Département	BEAUX-ARTS
Fonction	COORDINATRICE ERASMUS
Courriel	PILAR.VARGAS@ISDAT.FR
Téléphone (code pays inclus)	00 33 5 31 47 12 12
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	5 QUAI DE LA DAURADE
Pays	FR, France
Code postal	31000
Ville	TOULOUSE

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2012- 2013:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	164.0
1er Cycle (Licence):	151.0
2ème Cycle (Master):	89.0
3ème Cycle (Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	73.0
Administratifs:	43.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	5.0
1er Cycle (Licence):	4.0
2ème Cycle (Master):	3.0
3ème Cycle (Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2011-2012)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays participants	5.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays non-participants	4.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays participants	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays non-participants	5.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays participants	9.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays non-participants	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays participants	12.0
---	------

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays non-participants

30.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2011-2012)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays participants

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays participants

0.0

COOPERATION (pour l'année académique 2012-2013)

Accords valides en 2012/2013 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

29.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays participants

4.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur en dehors des pays participants

3.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays non-participants:

9.66

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation avec des contrats en cours en 2012-2013 (e.g. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur:

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire:

0.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2012/2013 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

1.5

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale (répartition des tâches, méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Dans chacun des départements de l'isdaT, les étudiants sont informés dès leur entrée en de la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. Chaque département dispose d'un interlocuteur unique, correspondant des établissements partenaires et des étudiants. La communication par mail est privilégiée. Les candidatures, les contrats d'études et les demandes de création de lien inter-institutionnel font l'objet d'un examen par, s'agissant du département Spectacle Vivant, le directeur des études concernés (musique/danse) et par la directrice du département, s'agissant du département des Beaux-Arts, par le directeur des études et le directeur général. Les enseignants sont sollicités pour valoriser les séjours à l'étranger auprès des étudiants et favoriser des liens avec des professeurs de leur disciplines dans des établissements équivalents.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Les maquettes de chacune de nos formations (DNAP, DNSEP, DNSPM, DE Musique et danse) comprennent des unités d'enseignements composés de cycles et/ou modules selon nos programmes de formation. A chaque Unité d'enseignement est associé un nombre fixe de Crédits ECTS déterminé en fonction du volume horaire d'enseignement correspondant ; chaque semestre d'enseignement permet de valider au total 30 ECTS suivant la formation suivie. Le dossier de candidature Erasmus des étudiants sortants est accompagné d'une proposition de contrat d'études, établie d'un commun accord entre l'étudiant et le directeur des études de l'ISDAT concerné, et détaillant les enseignements proposés par l'Etablissement. L'Etablissement d'accueil peut faire une contre-proposition de contrat d'études assortie des crédits ECTS correspondant à chaque discipline selon son propre règlement des études. L'ISDAT prend donc en compte les crédits tels qu'alloués par l'Etablissement d'accueil lui-même.

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.



Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Les enseignements sont présentés dans le livret de l'étudiant (département Beaux Arts) et la «maquette descriptive» (département Spect. Vivant). Ces informations sont disponibles sur le site internet des départements, téléchargeables et communiquées aux candidats étrangers sur demande faisant apparaître avec précision les ECTS correspondants aux enseignements dispensés. Les cours collectifs sont dispensés en français. Certains cours individuels ou collectifs peuvent être dispensés en anglais.

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.



Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. (maximum 1000 caractères)

Chaque année universitaire sont recensés les accords interinstitutionnels en cours de validité pour chacun des départements pour l'année universitaire débutante. Ceux dont la validité s'achèvera à l'issue de l'année universitaire et qui ont déjà donné lieu à une candidature entrante ou sortante feront automatiquement l'objet d'une demande de renouvellement.

Les demandes s'effectuent en premier lieu par courriel et les accords signés sont transmis par voies électronique et postale. Les étudiants et les professeurs ont la possibilité de solliciter l'établissement d'un lien inter institutionnel nouveau jusqu'au début du mois de mars de l'année en cours, dès lors qu'il se traduirait par une candidature sortante ou entrante l'année suivante.

Après examen des cursus par les directions pédagogiques, la création du lien fait l'objet d'une première demande auprès du bureau des relations internationales de l'établissement étranger sollicité par mail.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.



Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Grâce à un partenariat avec l'Université de Toulouse le Mirail les étudiants de l'Isdat, candidats à la mobilité, ont accès à l'ensemble de l'offre de cours de langues de l'Université de Toulouse le Mirail. Par ailleurs, la présence au sein de l'équipe d'enseignants/artistes d'origines ou de nationalités étrangères favorisent l'usage de langues diversifiées.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.



Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.



Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Tous les étudiants sortants ou entrants de nos formations bénéficient d'un professeur référent/tuteur. Les étudiants entrants sont mêlés au sein des options. Une présentation de leurs travaux est organisée de sorte qu'ils s'intègrent à l'ensemble de la vie de l'établissement. Le secrétariat pédagogique et la coordinatrice des activités de mobilité communiquent aux candidats à la mobilité les informations relatives aux formalités administratives, à la couverture sociale et au logement. ils s'assurent que tout étudiant dispose d'un logement et d'une couverture sociale pendant sa mobilité. En tout temps, l'étudiant peut prendre rendez-vous avec les directeurs pédagogiques et/ou coordonnateurs des études pour toute autre question.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)
Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Grâce à un partenariat privilégié, les étudiants entrants du département du spectacle vivant de l'ISDAT ont accès aux cours de français dispensés à l'Université de Toulouse le Mirail.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Les étudiants entrants sont intégrés à la promotion d'étudiants en cours. De fait, ils suivent les mêmes procédures d'évaluation et bénéficient du même relevé de notes semestriel que les autres étudiants. Les notes et/ou appréciations correspondant aux disciplines figurant au contrat d'étude établi pour l'étudiant, assorties des ECTS validés, sont transmises au coordinateur de l'Etablissement étranger après la réunion du conseil pédagogique clôturant le dernier semestre de présence de l'étudiant. Les étudiants de retour d'un séjour à l'étranger présenteront leur relevé de notes qui fera l'objet d'une étude par une commission d'équivalence et se verront octroyés les ECTS et dispenses correspondants dans le cursus en cours.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

Concernant le département du spectacle vivant, l'équipe professorale étant en partie la même que celle du Conservatoire à rayonnement régional de Toulouse, elle bénéficie des accords de mobilité de professeur que promeut l'EAC (Ass. Européenne des conservatoires). Ces échanges se font surtout dans le cadre de Master class d'instrumentistes interprètes ou de stages intensifs. S'agissant du département des beaux-arts, l'engagement de nombreux professeurs dans les mondes de l'art et du design sont l'occasion de nombreuses rencontres avec leurs homologues étrangers favorisées par l'établissement. Celui prend en charge sur ses budgets propres de nombreuses visites à des établissements partenaires.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduite à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Les étudiants bénéficient des opérations de mise en valeur de leur travail lors de présentations publiques de leurs travaux, par exemple s'agissant du département Beaux Arts, aux musée des Abattoirs à Toulouse, ou s'agissant de l'Unité danse certains échanges aboutissent à des représentations publiques en France et/ou dans le pays partenaire (Allemagne et Espagne), valorisant le travail effectué lors de la mobilité et mettant les étudiants en situation professionnelle. Un travail éditorial peut accompagner ces expositions et présentations publiques permettant à l'étudiant de valoriser ces initiatives.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'École supérieure des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse est un établissement public de coopération culturelle créé par le Ministère de la Culture, la Ville de Toulouse et « Toulouse Métropole » organisé en deux départements distincts « département des beaux arts » et « département du spectacle vivant ». S'agissant du département des beaux arts, celui conduit aux DNAP et DNSEP en art, design et design graphique. S'agissant du département du spectacle vivant, celui-ci conduit aux diplômes d'Etat dans de nombreuses disciplines musicales, ainsi qu'au DNSPM, diplôme professionnel de musicien associé à la licence de musique délivrée par l'Université de Toulouse le Mirail.

Deux types de partenariat sont envisagés. Des accords institutionnels sont passés avec des écoles et universités étrangères permettant de satisfaire aux nécessités de mobilité des étudiants à titre individuel, principalement dans le cadre de séjour d'étude, le temps d'un semestre. Les partenaires sont choisis après des visites préparatoires, au regard de la structuration de leurs enseignements, des contextes géographiques de leurs implantations, de leurs capacités à accueillir convenablement nos étudiants désireux de poursuivre un semestre d'étude à l'étranger.

De fait, les régions géographiques privilégiées sont en Europe, l'Allemagne avec laquelle nous avons de nombreux partenariats (pays indéniablement instructif quant à son « rapport à l'art »), le continent Sud Américain, dont les liens à la région toulousaine sont historiques, les Pays-Bas et la Pologne pour ses traditions graphiques et l'actualité de ses recherches en matières de design graphique. L'École est également soucieuse d'une ouverture vers l'Asie, en particulier la Chine avec laquelle plusieurs accords signés. Les partenariats sont visibles sur les sites de chacun des départements aux pages suivantes :

Beaux arts : <http://www.isdat.eu/ebat/actualite>

Spectacle vivant : <http://www.cesmd-toulouse.fr/index.php?/Etudiants/echanges.html>

Par ailleurs, des relations sont établies avec des établissements à l'étranger conduisant à des projets plus collectifs. Par exemple un lien fort lie les écoles de Toulouse et Mayence qui, autour d'un projet de recherche sur la peinture « Peinture2020Malerei » a permis de nombreux échanges conjoints entre étudiants et professeurs des deux écoles, se concrétisant par production éditoriale et expositions en France et en Allemagne. Ces relations continuent ont généré la volonté chez quelques étudiants de poursuivre leurs cursus d'études dans l'un et l'autre des établissements. Un autre exemple serait celui de Dusseldorf, avec laquelle une relation forte perdure qui permet qu'au delà des échanges durant le cursus de jeunes artistes issus de chacune des écoles résident dans l'un et l'autre ville bénéficiant d'une politique de résidence assortie de moyens de production et expositions. Ce programme de résidence est consécutif de la politique d'échange mis en place entre Toulouse et Dusseldorf.

S'agissant du spectacle vivant, sont privilégiés les liens avec les écoles présentant le double avantage d'un enseignement musical de très haut niveau et d'un partenariat avec des structures identifiées en fonction de disciplines : l'école de la Scala de Milan pour le chant, la Musik Hochschule d'Amsterdam pour le chant et les instruments anciens et le Conservatoire supérieur de musique de Barcelone pour les cordes, piano et percussions. Ces partenariats concernent davantage la filière interprétation.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Pour exemple deux programmes, en danse avec le Conservatoria Superior de Danza de Madrid, en musique avec le Hochschule für Musik, Theater und Medien Hannover.

Pour la danse :

Un partenariat est initié avec le "Conservatorio Superior de Danza de Madrid", filière pédagogique. Il s'articulera cette fois autour de trois types d'échanges :

- Echanges de professeurs permettant une meilleure connaissance des particularités d'enseignements propres à chaque établissements.
- Echanges d'étudiants de deuxième année, pour un semestre.
- Echanges de productions d'étudiants, c'est-à-dire présentation dans les deux établissements des chorégraphies réalisées par les étudiants en lien avec leur formation. Cette dernière proposition pourrait également intégrer des étudiants habituellement peu diffusé, de susciter davantage d'intérêt pour les échanges et pourrait donner naissance à moyen terme à des productions communes transfrontalières.

Pour la musique :

Pour l'année universitaire 2012/2013, un échange complet devrait intervenir avec la Hochschule für Musik, Theater und Medien Hannover (Hanovre) : Accueil d'une étudiante et départ simultané d'un étudiant de la filière DNSPM option chant.

Une étudiante organiste en provenance de Stuttgart doit également être accueillie pour un semestre.

Le patrimoine organistique et l'enseignement toulousain attire beaucoup d'étudiants organistes étrangers. Mais leur séjour est envisagé comme étant l'aboutissement de leurs études d'Orgue, de sorte que ces étudiants sont souvent déjà titulaires d'une licence. L'existence d'un partenariat étroit entre l'Université de Toulouse Mirail et le département du spectacle vivant de l'ISDAT pourrait permettre aujourd'hui d'envisager d'accueillir des étudiants étrangers pour lesquels les études en DNSPM seraient assorties non pas d'une licence mais d'un master, sans nécessité de lien Erasmus direct avec l'Université. La mise en place de ce projet est prévue dès 2013.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'application des accords de Bologne a conduit l'établissement a rendre tout à fait explicite l'ensemble de ses procédures, de l'énoncé de ses propositions pédagogiques, des procédures d'admission, aux procédures d'évaluations/bilans et notations. La présentation de l'établissement à nos partenaires étrangers s'en trouve facilitée.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Toulouse

Nom: Robert

Date (jj/mm/aaaa): 15/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement